

Charges exessif personne sous curatelle

Par chesney, le 15/12/2008 à 17:10

Bonjour,

Je suis le curateur d'une personne et celui ci a fait l'achat d'un appartement. Auparavant il louait un appartement et lors de la remise des clé, la proprietaire nous reclame des charge (1700 euros pour 2 ans) qui ne figure nul part puisqu'il n'y a pas eu de bail. Est ce que je peux contester ces charges ?

A savoir que le loyer initial est de 380 euros, cela fait une augmentation exessif du loyer sans en etre avertis.

Cordialement

Mr Chesney

Par Marion2, le 15/12/2008 à 17:32

Bonjour,

Sans bail écrit, le propriétaire ne peut, ni augmenter, ni même appliquer une indexation de loyer.

Vous dites qu'il vous réclkame 1700€ de charges pour 2 ans. Le propriétaire vous a t'il donné le justificatif de ces charges ?

Je vous conseille de contacter l'ADIL (voir avec la Mairie dont dépendait le locataire, elle vous en donnera les coordonnées).

Cordialement